

EURAZEO

Société anonyme au capital de 212 597 496 €

Siège social : 1 rue Georges Berger, 75017

RCS : Paris B 692 030 992

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires de catégorie A avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunion du directoire du 20 avril 2018

EURAZEO

*Emission d'actions
ordinaires de catégorie A
avec suppression du droit
préférentiel de
souscription*

Réunion du 20 avril 2018

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires de catégorie A avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 18 mars 2016 sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2016.

Cette assemblée avait délégué pour une durée de 26 mois à votre directoire le pouvoir de fixer les modalités définitives de l'opération. Votre directoire a utilisé cette délégation lors de sa séance du 20 avril 2018 pour procéder à une émission de 2 000 000 actions ordinaires de catégorie A nouvelles, d'une valeur nominale de 3.05 euros. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 6 100 000 euros.

Il appartient au directoire d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par le directoire. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du directoire ;

EURAZEO

Emission d'actions ordinaires de catégorie A avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunion du 20 avril 2018

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2016 et des indications fournies aux actionnaires ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres, et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Le rapport complémentaire du Directoire appelle de notre part l'observation suivante :

- Ce rapport indique le prix d'émission des actions a été prévu par le traité d'apport signé par entre le Groupe Rhône et la Société le 11 avril 2018. Compte tenu de cette définition conventionnelle du prix proposé, le Directoire n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission des actions et son montant.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



EMILIE LOREAL



ISABELLE MASSA

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



DAVID CLAIROTTE